Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Alors puis-je demander au ministre, comme 30,000 emplois environ ont été supprimés et que la question a été soulevée si souvent au Parlement, notamment par des députés . . .

M. Epp: Et par qui d'autre?

M. Benjamin: . . . et que, jusqu'à ces dernières années, cela était considéré comme une manifestation d'égoïsme mesquin de la part des cheminots et que, depuis la suppression de ces emplois, il n'y a pas suffisamment d'inspections et d'entretien du matériel roulant avant qu'il n'arrive sur les voies, est-ce que le ministre, en vertu des pouvoirs qui lui sont déjà conférés par la loi sur les chemins de fer va leur demander de rétablir le nombre d'emplois voulus pour garantir l'inspection et l'entretien du matériel roulant, étant donné que l'œil est plus rapide que l'ordinateur pour détecter des anomalies?

M. Epp: Oui ou non.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, oui.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Sérieusement, madame le Président, j'ai déclaré il y a un instant que l'inspection des wagons de chemin de fer, en particulier des wagons-citernes, est assurée par plusieurs personnes, par exemple l'expéditeur, celui qui reçoit le wagon, les réseaux eux-mêmes et la CCT. De ce côté également, le nombre des inspecteurs a été augmenté. Mon honorable ami semble penser que les chemins de fer ne prennent pas leur travail assez au sérieux. Je vais donc leur transmettre les observations de mon honorable ami et leur répéter—parce que je suis persuadé de la validité du message de mon honorable ami—qu'ils ont, avec d'autres, la lourde responsabilité d'assurer la sécurité des transports ferroviaires.

• (1430)

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CATASTROPHES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, c'est arrivé non seulement à Orillia, mais aussi à Coquitlam et dans une autre localité de la Colombie-Britannique hier. Le ministre dira sûrement qu'on ne peut empêcher tous les accidents. Cependant, pour améliorer la réglementation actuelle et future sur la sécurité et le transport, le ministre voudrait-il envisager de créer un fonds d'indemnisation des victimes de catastrophes en haussant légèrement soit les tarifs de fret, soit les taxes, de sorte que toutes les personnes qui doivent être évacuées immédiatement après ces incidents ou qui subissent des dommages puissent être indemnisées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois savoir que les sociétés ferroviaires sont assurées.

C'est une question qui revient assez régulièrement. Je tiens à souligner que la sécurité aérienne, maritime et ferroviaire me préoccupe énormément. Mon honorable ami admettra que j'ai tout de même présenté le bill sur le transport des produits dangereux. Depuis lors, et je sais que cela prend du temps, nous avons réussi progressivement à convaincre les gouvernements provinciaux d'adopter des mesures semblables aux nôtres quant aux accords administratifs avec les provinces relativement à la nomination d'inspecteurs, etc.

Cet après-midi, je vais présenter un rapport d'étape sur la suite donnée aux 15 recommandations du rapport Grange. J'y ai indiqué les progrès accomplis au regard de chacune des recommandations des juges. J'attache une très grande importance à la sécurité et surtout à la sécurité ferroviaire. Bien entendu, les sociétés ferroviaires devront y aller de leur écot, car cela leur occasionnera des débours supplémentaires. Nous faisons de notre mieux. Il faut du temps pour atteindre notre but, car, dans ce domaine comme dans tous les autres, il y a de nombreux intérêts avec lesquels il faut composer.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DÉCLARATIONS FAITES EN PUBLIC PAR DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle porte sur la répression exercée contre 300,000 fonctionnaires canadiens qui, au dire du premier ministre, ne sont libres de parler que de philosophie. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 22 février concernant Neil Fraser, le ministre déclarait que bien qu'il n'existe aucune règle officielle régissant les déclarations faites en public par des fonctionnaires, la tradition veut que l'une des conditions d'emploi à la Fonction publique soit que les fonctionnaires ne critiquent pas ouvertement la politique ou les programmes du gouvernement.

Je voudrais demander au ministre si cette condition a été négociée avec les syndicats de la Fonction publique, et quand? En fait-on part aux personnes qui entrent à la Fonction publique? Le ministre peut-il nous remettre le texte écrit de la condition en question?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, tout a été dit à ce sujet, il me semble, dans les échanges de vues qui ont eu lieu la semaine dernière à la Chambre comme à l'extérieur.

M. Clark: Attendez un instant.

M. Johnston: Je pense que le député de Kingston et les Îles n'a pas assisté à ces discussions. Le premier ministre n'a jamais dit que les fonctionnaires ne pouvaient parler que de philosophie. Il s'adressait, je crois . . .

Mlle MacDonald: C'était bien la réponse.

M. Johnston: ... au très honorable chef de l'opposition, lequel a relevé ce sujet parmi tous ceux proposés par le premier ministre.

Mlle MacDonald: C'était le seul.

M. Johnston: Je voudrais également signaler qu'il existe des règles de conduite. J'en ai parlé la semaine dernière. Elles varient selon les ministères, parce que le Conseil du Trésor a délégué aux sous-ministres responsables au sein de chaque ministère la tâche de déterminer la conduite des fonctionnaires qui relèvent d'eux. Ces ministères, dans certains cas, appliquent même des codes de conduite. En fait, j'ai sous la main aujourd'hui un code de conduite assez détaillé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en vigueur depuis des années. En fait, je crois savoir qu'il était en vigueur durant la brève période où l'opposition a formé le gouvernement, en 1979 et au début de 1980.